



Fisheries and Oceans
Canada

Pêches et Océans
Canada

Ecosystems and
Oceans Science

Sciences des écosystèmes
et des océans

Secrétariat canadien de consultation scientifique (SCCS)

Compte rendu 2020/007

Région de Terre-Neuve-et-Labrador

Compte rendu de la réunion régionale d'examen par les pairs – Adapter les protocoles et les stratégies de surveillance pour la zone de protection marine de la baie Gilbert

**Le 8 décembre 2016
St. John's (T.-N.-L.)**

**Présidente : Robyn Jamieson
Rapporteur : K. Bøe**

Direction des sciences
Pêches et Océans Canada
C.P. 5667
St. John's (T. N. L.) A1C 5X1

Avant-propos

Le présent compte rendu a pour but de documenter les activités et les principales discussions ayant eu lieu au cours de la réunion. Il peut contenir des recommandations sur les recherches à effectuer, faire mention des incertitudes observées et fournir des justifications à l'appui des décisions prises pendant la réunion. Le compte rendu peut également faire état des données, des analyses ou des interprétations qui ont été examinées et rejetées pour des raisons scientifiques, et préciser notamment le ou les motifs du rejet. Bien que certaines interprétations et opinions consignées dans le présent rapport puissent être inexactes ou trompeuses sur le plan des faits, elles y ont été néanmoins incluses pour refléter aussi fidèlement que possible les échanges tenus au cours de la réunion. Ainsi, aucune partie de ce rapport ne doit être considérée en tant que reflet des conclusions de la réunion, à moins d'indication précise en ce sens. De plus, un examen ultérieur pourrait entraîner une révision des conclusions si des renseignements supplémentaires pertinents, qui n'étaient pas disponibles au moment de la réunion, sont fournis par la suite. Enfin, dans les rares cas où des opinions divergentes sont exprimées officiellement, celles-ci sont également consignées dans les annexes du compte rendu.

Publié par :

Pêches et Océans Canada
Secrétariat canadien de consultation scientifique
200, rue Kent
Ottawa (Ontario) K1A 0E6

[http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/
csas-sccs@dfo-mpo.gc.ca](http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/csas-sccs@dfo-mpo.gc.ca)



© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2020
ISSN 2292-4264

La présente publication doit être citée comme suit :

MPO. 2020. Compte rendu de la réunion régionale d'examen par les pairs – Adapter les protocoles et les stratégies de surveillance pour la zone de protection marine de la baie Gilbert; le 8 décembre 2016. Secr. can. de consult. sci. du MPO, compte rendu 2020/007.

Also available in English:

DFO. 2020. Proceedings of the Regional Peer Review - Adapting Monitoring Protocols and Strategies for the Gilbert Bay Marine Protected Area; December 8, 2016. DFO Can. Sci. Advis. Sec. Proceed. Ser. 2020/007.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	IV
INTRODUCTION	1
PRÉSENTATIONS.....	1
APERÇU DU PROGRAMME DE SURVEILLANCE DE LA ZONE DE PROTECTION MARINE DE LA BAIE GILBERT	1
PROGRAMME DE SURVEILLANCE DE LA MORUE DE LA BAIE GILBERT	2
UNE APPROCHE GÉNOMIQUE POUR LA CONSERVATION DE LA MORUE DE L'ATLANTIQUE DANS LA ZPM DE LA BAIE GILBERT	3
PROJET PILOTE DE CASIERS À MORUE DANS LA ZONE DE LA BAIE GILBERT	4
CONCLUSIONS ET INCERTITUDES	5
RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE RECHERCHE	5
ANNEXE 1 – ORDRE DU JOUR.....	7
ANNEXE 2 – CADRE DE RÉFÉRENCE	8
ANNEXE 3 – LISTE DES PARTICIPANTS	10

RÉSUMÉ

Le 8 décembre 2016, un processus régional d'examen par les pairs visant la zone de protection marine de la baie Gilbert s'est tenu à St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador). Le processus visait à passer en revue le programme de surveillance en place ainsi qu'à étudier les éventuels changements à apporter au processus de surveillance à long terme.

Le comité d'examen comptait des représentants du Secteur des sciences et de la Direction de la gestion des pêches de Pêches et Océans Canada (MPO), des représentants de groupes autochtones ainsi que d'autres experts invités.

Le rapporteur a produit des notes détaillées à la suite de chaque présentation. Le compte rendu des procédures contient un résumé des présentations et des discussions ainsi qu'une liste des recommandations de recherche. Le cadre de référence de la réunion, l'ordre du jour et la liste des participants se trouvent en annexe.

INTRODUCTION

Le 8 décembre 2016, un processus régional d'examen par les pairs visant la zone de protection marine de la baie Gilbert s'est tenu à St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador). Le processus visait à passer en revue le programme de surveillance en place et à étudier les éventuels changements à apporter au processus de surveillance à long terme.

Le comité d'examen comptait des représentants du Secteur des sciences et de la Direction de la gestion des pêches de Pêches et Océans Canada (MPO), des représentants de groupes autochtones ainsi que d'autres experts invités.

Le rapporteur a produit des notes détaillées à la suite de chaque présentation. Le compte rendu des procédures contient un résumé des présentations ainsi que des discussions et une liste des recommandations de recherche. Le cadre de référence de la réunion, l'ordre du jour et la liste des participants se trouvent en annexe.

PRÉSENTATIONS

APERÇU DU PROGRAMME DE SURVEILLANCE DE LA ZONE DE PROTECTION MARINE DE LA BAIE GILBERT

M. Abbott

Présentatrice – M. Abbott

Résumé

La zone de protection marine (ZPM) de la baie Gilbert est l'une des premières ZPM établies par le Canada en vertu de la *Loi sur les océans*. Cette ZPM de 60 km² a été désignée en 2005, après sept ans de surveillance en tant que zone d'intérêt. Le principal objectif de conservation pour cette ZPM est de conserver et de protéger la population de morue génétiquement distincte de la baie Gilbert et son habitat. La ZPM vise également à conserver et à protéger l'écosystème de la baie Gilbert ainsi qu'à favoriser la recherche, la sensibilisation du public, l'éducation et le soutien relativement à cette zone. La ZPM est divisée en trois zones assorties de différentes restrictions quant à la pêche commerciale et récréative. Le plan de gestion original a orienté les décisions relatives à l'écosystème de la baie Gilbert pendant trois ans, jusqu'en 2010. À l'heure actuelle, un plan de gestion d'une durée de cinq ans (de 2013 à 2018) est en place. Ce plan détaille les changements apportés en matière de gestion et de surveillance en raison du déclin de la population de morue. Bien que le cycle de gestion présente des occasions de mettre en œuvre des changements en matière de gestion adaptative, il importe d'étudier les changements potentiels dans le cadre d'un processus d'examen scientifique par les pairs transparent et inclusif.

Discussion

Un participant demande si des activités sont réalisées entre les évaluations des stocks pour déterminer s'il y a des changements. On précise que de telles activités peuvent être réalisées au besoin. Il y a suffisamment de souplesse pour apporter des changements à la mise en œuvre du plan de gestion au cours de la période visée.

PROGRAMME DE SURVEILLANCE DE LA MORUE DE LA BAIE GILBERT

C. Morris, J.M. Green et C. Pennel

Présentateur – C. Morris

Résumé

En 2005, la baie Gilbert, au Labrador a obtenu le statut de ZPM aux termes de la *Loi sur les océans* dans le but de protéger une population locale de morue de l'Atlantique et son habitat. La population de morue de l'Atlantique qui réside dans la baie Gilbert fait l'objet d'une surveillance scientifique continue depuis 1998. La surveillance de la ZPM a fait l'objet d'un premier examen en 2010. À cette occasion, cinq indicateurs de surveillance déjà en place ont été jugés suffisants pour fournir des renseignements sur les tendances de la population importantes dans l'évaluation des objectifs de conservation. Les renseignements issus de la surveillance révèlent que l'abondance de la population de morue de la baie Gilbert est faible comparativement à 1998. On a observé des lacunes relativement à certains indicateurs, notamment en ce qui concerne l'échantillonnage des juvéniles pélagiques. Les changements observés dans la communauté de poissons de la baie Gilbert et dans les niveaux de récolte de la morue du Nord à l'extérieur de la ZPM sont présentés. Les résultats préliminaires des recherches en cours, en plus des indicateurs de données, sont fournis afin de suggérer que la population de morue de la baie Gilbert est adaptée à l'environnement local et que la morue du Nord en migration chevauche sa distribution dans le temps et l'espace. Il pourrait être justifié d'adapter le programme de surveillance et les recherches qui en découlent de sorte que la ZPM atteigne mieux ses objectifs de conservation. Toutefois, il est possible que de tels changements aient des incidences sur l'uniformité à long terme du programme de surveillance.

Discussion

On demande si des changements de température à long terme ont été observés dans la baie Gilbert. On répond que les tendances à long terme en matière de température n'ont pas été étudiées. De manière générale, les températures dans la baie Gilbert varient grandement si on les compare aux conditions océaniques.

On pose une question au sujet de la portée spatiale du domaine vital de la morue de la baie Gilbert en fonction des limites de la ZPM. On répond que le domaine vital de la morue de la baie Gilbert est généralement limité, mais peut s'étendre au-delà des limites de la ZPM.

Un participant demande pourquoi les changements visant la saison de pêche à la morue du Nord et les limites de la ZPM ne sont pas encore en vigueur afin de réduire les prises accessoires de morue de la baie Gilbert. Plusieurs consultations ont été tenues après 2008 en réaction au déclin de la population et ont fait ressortir l'objectif de limiter la pêche à proximité de la ZPM. Durant les consultations, il a été envisagé de modifier les limites de la ZPM. Cette mesure a toutefois été rejetée en raison d'un manque d'intérêt. Par la suite, il a été proposé de reporter le début de la saison de pêche afin de réduire les répercussions sur la morue de la baie Gilbert en permettant aux poissons de regagner la ZPM avant l'ouverture de la pêche commerciale. On avait alors reconnu qu'un tel report obtiendrait un appui moindre lorsque la morue du Nord apparaît plus tôt dans l'année, car les pêcheurs devraient amorcer leur saison plus tôt pour capturer leurs quotas. Par ailleurs, les pêcheurs se sont opposés vivement à une telle mesure lorsqu'elle a été mise en œuvre, car ils la percevaient comme un avantage indu pour d'autres pêcheurs. À la suite des consultations, la date d'ouverture de la saison de pêche dans la division 2J de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO) a été repoussée (entre le 15 août et le 1^{er} septembre).

Les changements relatifs aux captures par unité d'effort (CPUE) causés par le report de l'ouverture de la pêche n'ont pas été analysés. Les participants soulignent une corrélation entre les débarquements commerciaux et les CPUE dans la ZPM. On explique également qu'il est difficile de mesurer les effets d'une modification de la saison de pêche. Étant donné la faible abondance de la morue de la baie Gilbert, il est ardu d'obtenir suffisamment de poissons pour les étiqueter et en faire le suivi par télémétrie.

On discute d'une figure du document de travail qui montre un déclin de la population au cours d'une période où aucune pêche commerciale n'a eu lieu et de la façon d'interpréter ces données pour déterminer l'importance de la pêche comme cause de déclin de la population de morue de la baie Gilbert. On explique que la figure ne tient pas compte des pêches autochtones ou récréatives, lesquelles peuvent également contribuer à la tendance négative observée. Selon les participants, l'élément le plus préoccupant de l'ensemble de données est la forte diminution des CPUE dans la ZPM entre 2007 et 2008, car cette dernière coïncide avec une forte hausse des débarquements des pêches d'intendance. Cette diminution, combinée aux données antérieures du retour des étiquettes dans le cadre des pêches commerciales et aux données sur les mouvements du poisson, suggère que la pêche est un mécanisme majeur. Comme Conservation et Protection du MPO a également assuré une surveillance soutenue au cours de cette période, il est peu probable que le braconnage soit un enjeu dans ce cas.

Les pêcheurs s'entendent pour dire que les prises de morue de la baie Gilbert sont présentement faibles en raison de la faible abondance de l'espèce.

On pose une question sur les causes du déclin de la population et sur la possibilité que le cannibalisme soit en cause. On répond que le cannibalisme chez la morue est habituellement associé aux années où la présence de juvéniles est forte. Aucune morue juvénile n'a été observée dans l'estomac de gros poissons. Les perspectives de cannibalisme ont également diminué parallèlement avec la diminution du nombre de grands poissons.

Les participants expriment des préoccupations au sujet d'un tableau du document de travail qui montre une augmentation par dix des quotas individuels entre 2015 et 2016. On souligne qu'il ne s'agit pas d'un nombre « réel », mais plutôt d'un nombre qui reflète un plan de pêche et non les débarquements réels.

UNE APPROCHE GÉNOMIQUE POUR LA CONSERVATION DE LA MORUE DE L'ATLANTIQUE DANS LA ZPM DE LA BAIE GILBERT

M. Sinclair-Waters, I. Bradbury, C. Morris, D. Ruzzante et P. Bentzen

Présentatrice : M. Sinclair Waters

Résumé

Une approche génomique a été utilisée pour appuyer la gestion et la conservation de la population de morue de l'Atlantique dans la baie Gilbert. Il existe des preuves d'une grande différenciation entre la morue de la baie Gilbert et la morue extracôtière sur le plan génétique. Nous avons conçu un outil génomique abordable afin d'identifier la morue de la baie Gilbert à l'extérieur de la ZPM, où elle se mélange à la morue extracôtière. Une analyse génomique des individus prélevés à la fin de l'été sur une période de sept ans (de 2009 à 2015) montre que la morue de la baie Gilbert se mélange avec la morue extracôtière dans les zones adjacentes à la ZPM. La morue de la baie Gilbert composait en 0 et 65 % (moyenne = 17,3 %) des échantillons de morue recueillis à l'extérieur de la ZPM. En 2015, la population de taille effective (c.-à-d. le nombre d'individus dont la progéniture formera la génération suivante) a été estimée à 914 individus (intervalle de confiance de 95 %; 835 à 1009 individus).

Discussion

On demande si les données présentées indiquent que la morue de la baie Gilbert pourrait contribuer à la diversité génétique du bassin de morue extracôtière. On répond que les deux populations sont isolées dans le temps et dans l'espace sur le plan de la reproduction, ce qui empêche le transfert de gènes entre les populations.

Les données présentées montrent qu'il y a peu de structuration génétique chez la morue extracôtière, dont les seuls échantillons ont été prélevés sur le plateau continental de Terre-Neuve-et-Labrador et pour lesquels une faible variation a été observée. Il est probable qu'on aurait observé davantage de structuration génétique en incluant des échantillons du Bonnet flamand. Cette différence serait cependant mineure comparativement à celle observée entre la morue de la baie Gilbert et la morue extracôtière. Pour couvrir la structuration génétique chez la morue extracôtière, il faudrait que les échantillons couvrent l'ensemble du spectre de diversité génétique de la morue du plateau continental de Terre-Neuve-et-Labrador. Pour ce faire, il faudrait recueillir des échantillons en connaissant les zones et périodes de frai, données que l'on ignore pour la morue dans les zones 3K et 3J.

PROJET PILOTE DE CASIERS À MORUE DANS LA ZONE DE LA BAIE GILBERT

Présentateurs : P. Meintzer et B. Favaro

Résumé

En 2016, une étude pilote axée sur l'utilité des casiers à morue pour capturer la morue de l'Atlantique (*Gadus morhua*) a été réalisée dans les environs de la ZPM de la baie Gilbert, au sud-est du Labrador. Au cours du projet pilote, les présentateurs ont fourni des casiers aux fins de l'étude, ont fourni un soutien quant à l'utilisation de ces derniers sur le terrain et ont consulté les pêcheurs au sujet des avantages et des inconvénients des engins.

Discussion

On demande dans quelle mesure les casiers à morue sont sélectifs quant à la taille du poisson. On répond que les casiers ne sélectionnent pas un groupe d'une certaine taille plutôt qu'un autre, et que cette sélectivité peut être modifiée en changeant la taille du filet utilisé. Un filet plus petit capturerait plus fréquemment de petites morues, mais les casiers captureraient tout de même des poissons de diverses tailles. On demande à quel point la pêche fantôme constitue un problème avec les casiers à morue. Ce risque est généralement faible. Toutefois, lorsque l'appât disparaît, il est possible que le casier s'appâte de nouveau lorsqu'un poisson y meurt. L'ajout d'un panneau biodégradable éliminerait ce risque.

L'utilisation de casiers à morue dans la ZPM de la baie Gilbert vise à relâcher la « morue dorée » (morue de la baie Gilbert) vivante en cas de capture. Elle pourrait également appuyer les mesures de conservation en permettant l'identification visuelle, puis la remise à l'eau de la morue.

Les participants ont indiqué qu'à l'échelle locale, on note des commentaires positifs et du soutien pour l'utilisation de casiers à morue en remplacement de la modification de la saison de pêche et des limites de la ZPM. L'utilisation de casiers à morue permet d'obtenir une meilleure qualité de poissons que l'utilisation de filets maillants. On souligne que la communauté locale désire vivement établir une pêche durable et voit l'utilisation de casiers à morue comme une bonne mesure de gestion. Par ailleurs, on explique que les collectivités de la baie Gilbert, le Conseil communautaire du NunatuKavut et le Secteur des sciences du MPO estiment que les casiers à morue permettent de réduire le nombre de prises accessoires et de faire le suivi des

déplacements ainsi que de la distribution de la morue de la baie Gilbert grâce à l'étiquetage et à la télémétrie acoustique.

On propose que les résidents de la baie Gilbert soient formés afin d'appuyer les recherches à venir et de corriger les problèmes logistiques qu'éprouve présentement le Secteur des sciences du MPO en ce qui concerne l'étiquetage et la télémétrie.

CONCLUSIONS ET INCERTITUDES

Le programme de surveillance de la baie Gilbert vise à évaluer l'objectif de conservation, c'est-à-dire la protection de la population de morue et de son habitat. Il est évident qu'il existe une différenciation claire entre la population de la baie Gilbert et la morue extracôtière, ce qui prouve une adaptation locale. Les éléments de recherche présentés lors de la réunion suggèrent que la population de morue de la baie Gilbert respecte les critères d'une unité désignable établis par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC).

Les participants ont discuté de la coïncidence entre le déclin de population observé et la création de la ZPM en 2005. Il apparaît clairement que des changements environnementaux se sont produits, et se produisent toujours, dans la ZPM, mais leurs causes demeurent floues. Il est possible qu'il n'y ait pas de corrélation entre la création de la ZPM et le déclin de la population.

Les participants ont souligné que la modification des méthodes de surveillance risque de faire en sorte qu'un type de plan de surveillance soit changé pour un autre, ce qui affecterait la capacité à inférer des conclusions, car l'utilisation de différentes méthodes de surveillance non uniforme pourrait empêcher la comparaison des données au fil des ans.

Les participants ont conclu que la cause du déclin de la population de morue de la baie Gilbert demeure incertaine, mais qu'il est probable que la pêche ait des incidences sur celle-ci. Bien que le nombre de morues de la baie Gilbert capturées soit présentement faible, il est possible que la proportion de la population prise soit significative. Il faut donc améliorer notre compréhension des retraits de morue de la baie Gilbert. L'abondance accrue d'espèces qu'on ne trouvait pas dans la ZPM auparavant, comme le chabot, le sébaste aux yeux jaunes et le poisson plat, pourrait créer de la compétition et de la prédation pour la morue dorée, mais la nature et la portée de ces nouvelles interactions sont incertaines. Pour assurer l'intégrité du programme de surveillance, il faut éviter de remplacer les méthodes en place par de nouveaux outils. La modification du programme de surveillance afin d'y intégrer l'objectif d'enquêter sur les causes du déclin de la population devrait donc se traduire par des activités supplémentaires.

RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE RECHERCHE

- Étudier le retrait de la morue de la baie Gilbert en tenant compte de la totalité des activités à l'intérieur de la ZPM.
- Appuyer la recherche concernant la morue du Nord dans les environs de la baie Gilbert au moyen de l'étiquetage conventionnel, de la télémétrie acoustique et de la pêche au casier.
- Poursuivre l'intégration du savoir écologique autochtone et local au programme de surveillance de la ZPM.
- Enquêter sur l'identification des espèces pour les juvéniles et les œufs pélagiques à l'aide de techniques de codage à barres de l'ADN et génomiques.
- Étudier l'adaptation locale de la morue de la baie Gilbert.

-
- Étudier la composition de la communauté de poissons, la compétition et la prédation.
 - Étudier les effets potentiels des changements environnementaux, y compris les changements climatiques, sur la morue de la baie Gilbert.
 - Recueillir davantage de preuves de la présence de la morue de la baie Gilbert dans les prises commerciales et la quantifier.
 - Étudier l'utilité de casiers à morue pour échantillonner la morue de la baie Gilbert et la morue du Nord.
 - Étudier le rôle du cannibalisme comme facteur affectant le recrutement en nourriture.

Les participants soulignent qu'une surveillance continue des retraits de morue par toutes les sources et la capacité d'identifier visuellement une morue de la baie Gilbert en cas de prise dans un casier sont des points importants.

ANNEXE 1 – ORDRE DU JOUR

Compte rendu de la réunion régionale d'examen par les pairs – Adapter les protocoles et les stratégies de surveillance pour la zone de protection marine de la baie Gilbert

Présidente : *Robyn Jamieson*

Le 8 décembre 2016

Salle Memorial – Centre des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest
80 East White Hills Road, St. John's

Time	Topic	Présentateur
9 h	Mot d'ouverture et aperçu du processus d'examen régional par les pairs	<i>Présidente</i>
-	Aperçu du programme de surveillance de la ZPM de la baie Gilbert	<i>Melissa Abbott</i>
-	- Examen biologique - Programme de recherche pour la baie Gilbert - Surveillance - Aspect génétique	<i>Corey Morris</i>
-	Une approche génomique pour la conservation de la morue de l'Atlantique dans la ZPM de la baie Gilbert	<i>Marion Sinclair-Waters</i>
-	Projet pilote de casiers à morue dans la zone de la baie Gilbert	<i>Phillip Meintzer et Brett Favaro</i>
-	Rapport du rapporteur	<i>Bob Gregory</i>
-	Sommaire par points et autres éléments de la LEP	<i>Tous</i>
-	Recommandations en matière de recherche	<i>Tous</i>
-	Transition d'un document de travail à un document de recherche	<i>Tous</i>
-	Mot de la fin	<i>Présidente</i>

Remarques

- Des pauses-santé auront lieu à 10 h 30 et à 15 h. Vous pouvez acheter du café et du thé à la cafétéria.
- La pause-repas sera normalement de 12 h à 13 h (le repas n'est pas fourni).
- L'ordre du jour est souple – les pauses pourront être décidées durant la réunion.
- L'ordre du jour pourrait être modifié.

ANNEXE 2 – CADRE DE RÉFÉRENCE

Adapter les protocoles et les stratégies de surveillance pour la zone de protection marine de la baie Gilbert

Processus régional d'examen par les pairs – Région de Terre-Neuve-et-Labrador

Le 8 décembre 2016

St. John's (T.-N.-L.)

Présidente : Robyn Jamieson

Contexte

La zone de protection marine (ZPM) de la baie Gilbert a été créée en 2005 avec un objectif de conservation visant à protéger et à conserver la population de morue de l'Atlantique unique qui y réside ainsi que l'habitat de celle-ci. Le cadre de surveillance établi pour la baie Gilbert est axé sur cet objectif de conservation. La population de morue de la baie Gilbert fait l'objet d'une surveillance depuis 1998 (Morris et Green 2010) tandis que le programme de surveillance de la ZPM a été révisé en 2009. Ainsi, plusieurs indicateurs, protocoles et stratégies ont été définis, puis adaptés dans le cadre du programme de surveillance continue (MPO 2010).

Les données scientifiques, dont les indicateurs actuels, suggèrent un déclin de la population de morue de la baie Gilbert. Les préoccupations liées à la santé de la population ont amené des questions majeures concernant les recherches à venir, les mesures d'atténuation et les options pour améliorer la gestion. Les membres du processus régional d'examen par les pairs se pencheront sur les renseignements issus de la surveillance actuellement disponibles et étudieront d'éventuels changements à apporter au processus de surveillance à long terme. Si la situation l'exige, on envisagera d'apporter des changements précis au programme de surveillance en place.

Objectifs

- Passer en revue les indicateurs de données utilisés pour évaluer la population de morue de la baie Gilbert.
- Étudier l'importance relative des indicateurs actuels et déterminer si d'autres recherches ou indicateurs sont nécessaires.
- Recommander des adaptations pour le programme de surveillance, au besoin.
- Faire le point sur le statut de la population de morue de la baie Gilbert selon les indicateurs et la documentation actuels.

Publications attendues

- Avis scientifique
- Compte rendu
- Document de recherche

Participants

- Pêches et Océans Canada (MPO) (Sciences des écosystèmes et des océans et Gestion des pêches)
- Industrie
- Collectivités et organisations autochtones

-
- Secteur universitaire

Références citées

- MPO. 2010. Examen des indicateurs, des protocoles et des stratégies de surveillance de la zone de protection marine de la baie Gilbert et évaluation de la population de morues de la baie Gilbert. Secr. can. de consult. sci. du MPO. 2010/027.
- Morris, C. J. et Green J. M. 2010. Gilbert Bay Marine Protected Area science indicator monitoring (Surveillance des indicateurs scientifiques de la zone de protection marine de la baie Gilbert). DFO Can. Sci. Advis. Sec. Res. Doc. 2010/060. iv + 22 p.

ANNEXE 3 – LISTE DES PARTICIPANTS

Nom	Organisation
Dale Richards	Centre des avis scientifiques – Région de T.-N.-L.
Erika Parrill	Centre des avis scientifiques – Région de T.-N.-L.
Shelley Dwyer	Ministère des Pêches, des Forêts et de l'Agroalimentaire
Laura Park	MPO – Océans
Melissa Abbott	MPO – Océans
Victoria Howse	MPO – Océans
Wayne King	MPO – Gestion des ressources
Julie Diamond	MPO – Gestion des ressources
Andry Ratsimandresy	MPO – Sciences
Bob Gregory	MPO – Sciences
Corey Morris	MPO – Sciences
Curtis Pennell	MPO – Sciences
John Bratney	MPO – Sciences
Nadine Templeman	MPO – Sciences
Robyn Jamieson	MPO – Sciences
Erin Carruthers	FFAW
Johan Joensen	FFAW
Marion Sinclair-Waters	Étudiante aux cycles supérieurs – Université Dalhousie
Phillip Meintzer	Étudiant aux cycles supérieurs – Marine Institute
Brett Favaro	Marine Institute
John Green	Université Memorial – Biologie
Patricia Nash	CCN
Sigrid Kuehnemund	WWF – Canada